

Le Directeur général de l'Agence française de développement,

Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 26 mai 2016 ;

## **DECIDE :**

Délégation est donnée à Madame Stéphanie BOUZIGES-ESCHMANN, Responsable de la division Secrétariat du Fonds Français pour l'Environnement Mondial, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la division Secrétariat du Fonds Français pour l'Environnement Mondial visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Stéphanie BOUZIGES-ESCHMANN, Responsable de la division Secrétariat du Fonds Français pour l'Environnement Mondial, la délégation de signature visée à la présente décision peut être exercée par Monsieur Dominique RICHARD, ingénieur au sein du Secrétariat général du FFEM.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 30 août 2018  
En un exemplaire original

**Le Directeur général**  
**Rémy RIOUX**